



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle d'Honneur de la Mairie**, le **21 mars 2020**, à **11H00**.

Affiché le 17/03/2020

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- 01 - Election du Maire
- 02 - Détermination du nombre d'adjoints
- 03 - Election des adjoints
- 04 - Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Le Maire,
Christian MOUNIER



**Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus Covid-19,
cette séance se déroulera à huis-clos
conformément à la circulaire préfectorale du 17 mars 2020.**